



Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires


	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2014/15	628 724 400
Dépenses de 2014/15	613 156 400
Solde inutilisé de 2014/15	15 568 000
Crédit ouvert pour 2015/16	814 066 800
Engagements autorisés pour 2015/16 ^a	25 577 700
Montant estimatif des dépenses de 2015/16 ^b	839 644 500
Projet de budget du Secrétaire général pour 2016/17	931 071 700
Recommandation du Comité consultatif pour 2016/17	929 278 800

^a Voir les paragraphes 14 et 15 ci-après.
^b Montant estimatif au 31 janvier 2016.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (le 09 mai 2016).

16-04807* (F) 090516 090516



Merci de recycler 



I. Introduction

1. On trouvera aux paragraphes 42, 44, 57 et 70 du présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui permettraient de réduire de 1 792 900 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/712). On trouvera également, dans les paragraphes qui suivent, les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. Aux fins de son examen des questions concernant le financement de la MINUSCA, le Comité a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 1^{er} avril 2016. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUSCA est donnée à la fin du présent rapport. Ses observations et recommandations détaillées sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux missions de maintien de la paix de l'ONU et sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans les rapports correspondants (A/70/803 et A/70/742).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

3. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 2149 (2014), le Conseil de sécurité a décidé de créer la MINUSCA à compter du 10 avril 2014 et pour une période initiale venant à expiration le 30 avril 2015¹. Dans la même résolution, le Conseil a, entre autres : a) prié le Secrétaire général de fonder au sein de la MINUSCA le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) à compter du 10 avril 2014; et b) décidé que le transfert de responsabilités de la MISCA à la MINUSCA s'effectuerait le 15 septembre 2014.

4. Le Secrétaire général a rappelé que l'exercice 2014/15 a vu les douze premiers mois de fonctionnement de la MINUSCA et la mise en place de cette mission. Quelque 6 000 agents en tenue, soit 61 % de l'effectif autorisé de la Mission, ont été transférés de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la MINUSCA, en sus du déploiement d'une garde militaire de 560 hommes, d'un bataillon d'infanterie complet de 750 soldats et de détachements précurseurs de deux autres bataillons d'infanterie. Il a souligné que ce transfert avait été grandement facilité par l'équipe de transition conjointe de la MISCA et de la MINUSCA (voir le résumé du rapport publié sous la cote A/70/604).

5. On trouvera aux paragraphes 3 à 7 du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget (A/70/604) les informations relatives aux modalités de financement de la MINUSCA pour l'exercice 2014/15. Par sa résolution 69/257,

¹ Le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUSCA jusqu'au 30 avril 2016 par sa résolution 2217 (2015) du 28 avril 2015.

l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 628 724 400 dollars (soit un montant net de 622 722 500 dollars) pour le fonctionnement de la Mission, y compris le montant brut de 253 424 400 dollars (soit un montant net de 249 774 600 dollars) qu'elle avait déjà approuvé dans sa résolution 68/299 pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2014. Ce montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

6. Les dépenses se sont élevées à un montant total brut de 613 156 400 dollars pour l'exercice, soit un taux d'exécution du budget de 97,5 %. La sous-utilisation des crédits, qui représente un montant brut de 15 568 000 dollars, soit 2,5 %, s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu a) au titre des personnels militaires et de police (22,1 millions de dollars, soit 7,4 %), en raison d'un taux moyen effectif de déploiement des observateurs militaires, des membres de la police des Nations Unies et des unités de police constituées inférieur aux prévisions; et b) au titre des dépenses opérationnelles (6 700 000 dollars, soit 2,6 %), surtout en raison d'une consommation plus faible que prévu de carburants, d'huile et de lubrifiants, d'un nombre d'aéronefs moins élevé que prévu, et du fait qu'un certain nombre de dépenses de transport de fret n'ont pas été engagées et un certain nombre de services n'ont pas été fournis. Cette sous-utilisation des crédits est partiellement compensée par un dépassement de crédit à la rubrique Personnel civil (13,2 millions de dollars, soit 17,1 %), imputable principalement à un taux moyen effectif de vacance de postes inférieur aux prévisions (*ibid.*, résumé, tableau et section IV). Une analyse de ces écarts figure à la section IV du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/70/604.

7. Le Comité consultatif note les problèmes concernant la planification et les prévisions budgétaires, parmi lesquels les écarts entre crédits et dépenses² et les transferts entre rubriques de dépenses³ pendant l'exercice 2014/15, que le Comité des Commissaires aux comptes a signalés dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/70/5 (Vol. II), par. 24 a) et 27 a)]. En ce qui concerne les transferts entre rubriques de dépenses, le Comité des Commissaires aux comptes note que la procédure de demande d'approbation des transferts impose que la justification du but du transfert soit clairement indiquée puisque le budget a été établi dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats. Or, la seule raison fournie était qu'il y avait besoin de ces fonds dans les domaines auxquels ils devaient être transférés. Aucune raison n'était consignée quant à la question de savoir pourquoi la nécessité de ces fonds ne pouvait pas être prévue plus tôt, au stade de l'élaboration du budget, et quelles seraient les incidences des transferts sur les domaines d'où les fonds auraient été retirés.

8. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2014/15 avaient été établies à partir de paramètres de planification de haut niveau ajustés à la Mission, et en tenant compte des structures les plus fréquemment observées dans les missions de maintien de la

² Selon le Comité des Commissaires aux comptes, la Mission a engagé hors crédit des dépenses se montant à 7,75 millions de dollars dans 7 rubriques et 14 sous-rubriques; b) des dépenses supérieures aux crédits et se montant à 113,24 millions de dollars dans 14 rubriques et 43 sous-rubriques; et c) des dépenses inférieures aux crédits et se montant à 139,10 millions de dollars dans 17 rubriques et 64 sous-rubriques.

³ Selon le Comité des Commissaires aux comptes, la Mission a effectué des transferts entre rubriques de dépense à 21 reprises, pour un montant total de 40,5 millions de dollars, soit 6 % du total des crédits ouverts au cours de l'exercice.

paix ainsi que de l'expérience acquise par le BINUCA et pendant les débuts de la MINUSCA. Le Comité a également demandé des précisions sur les écarts constatés sous le régime d'Umoja. Il lui a été répondu que, sur la base des enseignements tirés de la phase Démarrage d'Umoja lancée en tant que projet pilote dans la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), Umoja avait été doté de la souplesse voulue pour autoriser des dépenses au sein du groupe opérationnel (Groupe III) quel que soit le montant des crédits alloués à une rubrique donnée, à condition qu'il n'y ait pas dépassement du montant total du crédit alloué à chaque centre de coûts. Conformément aux politiques et procédures de gestion des allocations de crédit, il était prévu que des transferts périodiques seraient faits en fonction des dépenses effectuées sous une rubrique budgétaire donnée. **Tout en admettant que la MINUSCA était à l'époque une mission en phase de démarrage, le Comité consultatif considère, comme le Comité des Commissaires aux comptes, que les propositions de transfert entre rubriques de dépenses auraient dû être clairement motivées, puisque le budget avait été établi dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats (A/70/5, vol. II, par. 27 a); voir aussi le par. 27 ci-après).** Le Comité consultatif a formulé d'autres observations sur la question dans son rapport sur les conclusions du Comité des Commissaires aux comptes relatives aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/803).

9. Les observations du Comité consultatif sur les informations relatives aux différents objets de dépenses présentées dans le rapport sur l'exécution du budget (A/70/604) sont reproduites, selon qu'il convient, dans la section IV ci-après, consacrée à l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/712).

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2016, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 1 387 502 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 188 681 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 198 820 000 dollars. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a constamment souligné que tous les États Membres devaient s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies⁴.** Au 16 février 2016, le solde de trésorerie de la Mission s'établissait à 315 257 000 dollars, dont 138 625 000 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses et 176 632 000 dollars d'autres disponibilités.

11. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 13 demandes d'indemnisation ont donné lieu à des versements d'un montant total de 287 000 dollars depuis le lancement de la Mission et trois demandes sont en instance de règlement. **Le Comité consultatif compte que toutes les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais.**

⁴ Voir les résolutions 68/290, 67/276, 65/293, 64/243, 62/236, 56/253 et 54/249 de l'Assemblée générale.

12. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 31 janvier 2016, les chiffres concernant le déploiement des effectifs de la Mission s'établissaient comme suit :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif prévu^b</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	240	240	148	38,3
Contingents	10 510	9 760	10 472	(7,3)
Police des Nations Unies	400	400	336	16
Unités de police constituées	1 680	1 400	1 532	(9,4)
Postes				
Personnel recruté sur le plan international	715	715	547	23,5
Personnel recruté sur le plan national	660	660	325	50,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)				
Personnel recruté sur le plan international	69	41	55	(34,1)
Personnel recruté sur le plan national	4	2	3	(50)
Volontaires des Nations Unies	191	149	178	(19,5)
Personnel fourni par des gouvernements	40	20	37	(85)

^a Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé, y compris les 750 militaires, 280 policiers et 20 agents pénitentiaires supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2212 (2015) (voir les par. 14 et 15 ci-après).

^b Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé/prévu à la date du projet de budget.

13. Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 567 805 800 dollars, soit 70 % du crédit ouvert au 31 janvier 2016. Il est prévu qu'à la fin de l'exercice courant le montant total des dépenses s'élèvera à 839 644 500 dollars pour un crédit ouvert d'un montant de 814 066 800 dollars, ce qui constitue un montant supplémentaire de dépenses de 25 577 700 dollars, soit 3,1 %, pour lequel une autorisation d'engagement de dépenses du même montant a été demandée au Comité consultatif, qui l'a accordée (voir les par. 14 et 15 ci-après).

Ressources nécessaires découlant de la résolution 2212 (2015) du Conseil de sécurité

14. Le Comité consultatif rappelle que pendant son examen du projet de budget de l'exercice 2015/16⁵, il a été informé que ledit projet de budget, qui avait été déposé le 3 mars 2015, ne comprenait pas l'augmentation des effectifs de la MINUSCA de 750 militaires, 280 policiers et 20 agents pénitentiaires (soit 1 050 personnels au total) autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2212 (2015) du 26 mars 2015. À la même époque, le Comité a également été informé que le Secrétariat

⁵ Dans sa résolution 2149 (2014), le Conseil de sécurité a décidé qu'à compter du 15 septembre 2014, la MINUSCA comprendrait initialement un effectif militaire de 10 000 hommes, dont 240 observateurs militaires et 200 officiers d'état-major, et un effectif de police de 1 800 hommes, dont 1 400 membres d'unités de police constituées et 400 policiers, et 20 agents pénitentiaires.

surveillerait de près les besoins de financement pour 2015/16, à mesure qu'il avancerait dans sa planification et qu'il finirait d'établir le calendrier de déploiement des personnels concernés (voir le document A/69/839/Add.12, par. 21 à 23).

15. À ce sujet, le Comité consultatif a reçu du Contrôleur une lettre datée du 12 février 2016 par laquelle celui-ci sollicitait son accord pour engager des dépenses d'un montant maximum de 25 577 700 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, qui seraient réparties comme suit : contingents (20 000 000 de dollars); unités de police constituées (4 935 700 dollars); et personnel fourni par des gouvernements (642 000 dollars). Le Contrôleur précisait notamment que, sur un montant brut total de dépenses supplémentaire estimé à 64,2 millions de dollars pour 2015/16, un montant de 23,8 millions de dollars était imputable aux augmentations de l'effectif autorisé de la MINUSCA décidées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2212 (2015) et 2217 (2015). D'autres facteurs ont contribué à l'augmentation des crédits demandés pour l'exercice, parmi lesquels le déploiement temporaire à la MINUSCA de 250 membres de la force d'intervention rapide de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire moyennant une participation aux coûts. Le Contrôleur rapportait aussi que la Mission avait identifié des fonds d'un montant de 38,6 millions de dollars qui pourraient financer une partie du montant total des dépenses supplémentaires prévues, mais qu'elle n'avait pas les moyens d'absorber le montant brut restant de 25,6 millions de dollars (les chiffres ont été arrondis). Le Comité consultatif a accordé l'autorisation qui lui était demandée d'engager des dépenses d'un montant maximum brut de 25 577 700 dollars pour financer les dépenses supplémentaires de la MINUSCA pendant l'exercice 2015/16.

Ressources nécessaires découlant de la résolution 2264 (2016) du Conseil de sécurité

16. Par sa résolution 2264 (2016) du 9 février 2016, le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser le déploiement de 68 agents pénitentiaires supplémentaires à la MINUSCA. Le Comité consultatif a été informé par lettre du 5 avril 2016 que le Secrétariat comptait financer le coût du déploiement de ces agents pénitentiaires supplémentaires au moyen des ressources déjà approuvées pour la Mission en révisant les priorités d'affectation de ces ressources pour l'exercice 2015/16.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

A. Mandat et résultats attendus

17. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSCA dans sa résolution 2149 (2014), puis l'a prorogé jusqu'au 30 avril 2016 dans sa résolution 2217 (2015). Également dans sa résolution 2217 (2015), il a décidé que l'effectif maximal autorisé de la Mission serait fixé à 10 750 militaires, dont 480 observateurs militaires et officiers d'état-major, et 2 080 policiers, dont 400 agents de police et 40 agents pénitentiaires. En outre, dans sa résolution 2264 (2016) du 9 février 2016, il a décidé de doter la Mission de 68 agents

pénitentiaires supplémentaires, ce qui a porté à 108 le nombre total d'agents pénitentiaires autorisés (voir par. 26 ci-après).

18. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui sont brièvement exposées aux paragraphes 6 à 33 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget pour l'exercice 2016/17 (A/70/712). Il y est indiqué qu'une grande instabilité continue de régner en République centrafricaine et que, poursuivant sa mise en œuvre opérationnelle dans tout le pays et œuvrant en coopération avec les autres forces de sécurité, aussi bien internationales que nationales, la MINUSCA couvrira les trois principaux secteurs du pays et privilégiera les zones où les civils courent le plus de risques. La Mission devrait atteindre son effectif autorisé avant le début de l'exercice 2016/17.

19. Dans son rapport, le Secrétaire général indique également que la Mission continuera d'axer ses activités de fond sur sept domaines : a) protection des civils; b) extension de l'autorité de l'État; c) désarmement, démobilisation et réintégration; d) promotion et protection des droits de l'homme; e) mesures temporaires d'urgence; f) besoins de la Cour pénale spéciale, qui a été instituée en juin 2015; g) élaboration d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité (ibid., par. 11).

20. La Mission, dont le quartier général est situé à Bangui, gère actuellement 46 sites en République centrafricaine. Durant l'exercice 2016/17, la Mission continuera de déployer du personnel au quartier général et dans trois postes de commandement de secteur (Bouar, Kaga Bandoro et Bria), cinq bureaux locaux intégrés (Ndélé, Bambari, Bossangoa, Bangassou et Berbérati), trois antennes (Paoua, Obo et Birao) et plusieurs autres sites (ibid., par. 5 et 18).

21. En outre, la MINUSCA maintiendra une présence d'appui à Douala (Cameroun) ainsi qu'à la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et au Bureau régional d'achat, tous deux situés à Entebbe (Ouganda). Au total, 8 agents recrutés sur le plan international (6 à la plateforme logistique de la MONUSCO et 2 au Bureau régional d'achat) et 11 agents recrutés sur le plan national (10 à la plateforme logistique de la MONUSCO et 1 temporaire au Bureau régional d'achat) continueront de partager les mêmes locaux, où ils s'acquitteront de fonctions d'appui sur le plan de la logistique, de la gestion des installations et du génie, de l'informatique, de l'approvisionnement, de la sécurité et des achats (ibid., par. 18 et 35).

B. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional et partenariats

22. On trouvera des informations sur la coopération de la MINUSCA avec des entités au niveau régional, ses partenariats et sa coordination avec l'équipe de pays aux paragraphes 34 à 37 du projet de budget (A/70/712). En ce qui concerne la coopération à l'échelle régionale, la Mission s'efforcera de faire des économies d'échelle en collaborant avec la MONUSCO, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie.

Activités de consolidation de la paix

23. Comme suite à la recommandation formulée précédemment par le Comité consultatif (A/69/839/add.12, par.18), le Secrétaire général indique dans son rapport que la Commission de consolidation de la paix a tenu une réunion informelle en décembre 2015 pour faire le bilan de la situation en République centrafricaine, en mettant tout particulièrement l'accent sur les opérations électorales et la fin de la transition politique. Le Groupe consultatif du Fonds pour la consolidation de la paix a indiqué que, compte tenu de l'évolution de la situation en matière de politique et de sécurité, le Fonds pourrait éventuellement allouer, par l'intermédiaire de son mécanisme de financement des interventions rapides, 10 millions de dollars à la République centrafricaine pour répondre aux besoins nouveaux, y compris pour donner suite aux recommandations du Forum de Bangui (A/70/712, sect. V. B, première rangée).

C. Ressources nécessaires

24. Le montant brut du projet de budget de la MINUSCA pour l'exercice 2016/17 s'élève à 931 071 700 dollars, soit une augmentation de 117 004 900 dollars (14,4 %) par rapport au crédit ouvert en 2015/16, qui s'établissait à 814 066 800 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, déduction faite des ressources inscrites au budget de la Mission pour l'exercice 2015/16 au titre du Centre de services régional d'Entebbe (voir par. 32 ci-dessous), le projet de budget pour 2016/17 faisait apparaître une augmentation de 120 228 700 dollars (14,8 %)⁶. On trouvera une analyse des variations par rapport à l'exercice précédent dans la section III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/70/712).

25. L'augmentation des ressources demandées pour 2016/17 concerne les trois grandes rubriques du budget, à savoir : a) militaires et personnel de police (72 millions de dollars, soit 20,2 %); b) personnel civil (10,8 millions de dollars, soit 7 %); et c) dépenses opérationnelles (34,1 millions de dollars, soit 11,2 %). Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le budget proposé prévoit le déploiement de l'effectif maximum autorisé pour le personnel en tenue et une augmentation nette de 89 postes et emplois de temporaire civils, l'objectif étant d'accroître et de renforcer la capacité de la Mission de répondre à ses priorités, de mettre à profit l'information lors de l'exécution de son mandat et de poursuivre la mise en place de ses infrastructures et des services qu'elle fournit dans les régions qu'elle dessert actuellement et qu'elle desservira ultérieurement (ibid., résumé).

26. En outre, le Comité consultatif a été informé qu'après l'élaboration du projet de budget pour 2016/17, le Conseil de sécurité avait décidé, dans sa résolution 2264 (2016) du 9 février 2016, de doter la Mission de 68 agents pénitentiaires supplémentaires (voir aussi par. 16 ci-dessus). Il a également été informé que les incidences financières de cette augmentation pourraient s'élever à environ 3 millions de dollars pour l'exercice 2016/17. Le Secrétariat suivrait de près les prévisions de dépenses et tiendrait compte de l'ensemble des priorités de la Mission

⁶ Pour l'exercice 2016/17, toutes les dépenses prévues du Centre de services régional d'Entebbe figurent dans le projet de budget du Centre, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale [A/70/712, résumé, tableau sur les ressources humaines, note e)].

lors de la distribution des ressources disponibles, de façon à financer les dépenses pour l'exercice 2016/17.

27. Ayant constaté l'importance des transferts de ressources effectués dans le cadre de la planification et de l'établissement du budget pour l'exercice 2014/15 (voir par. 7 et 8 ci-dessus), le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le projet de budget pour l'exercice 2016/17 reposait sur une planification minutieuse et était fondé sur les nouvelles dépenses prévues, compte tenu des dépenses et des taux d'exécution antérieurs, du déploiement prévu et des conditions politiques et environnementales dans lesquelles la Mission opérait. Il a également été informé que la Mission s'était dotée, en juillet 2015, d'un comité de direction du budget dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et chargé, d'une part, de fournir des orientations et des directives et d'assurer la coordination pendant le processus budgétaire, et, d'autre part, d'examiner régulièrement l'exécution du budget.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2015/16^a</i>	<i>Effectif proposé 2016/17^a</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	240	169	(71)
Contingents	9 760	10 581 ^b	821
Police des Nations Unies	400	400	–
Unités de police constituées	1 400	1 680	280
Total	11 800	12 830	1 030

^a Niveau le plus élevé de l'exercice au moment de l'établissement du projet de budget. Compte non tenu, pour l'exercice 2015/16, des 750 soldats et 280 policiers supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2212 (2015) (voir par. 14 et 15 ci-dessus).

^b Dont 311 officiers d'état-major, qui sont passés de la catégorie des observateurs militaires à celle des contingents (voir A/70/712, par. 157).

28. Les ressources prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2016/17 s'élèvent à 428 035 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 72 014 800 dollars (20,2 %) par rapport aux crédits ouverts en 2015/16. Le coefficient de délais de déploiement appliqué pour le calcul des prévisions de dépenses est de 5 % pour les observateurs militaires, les contingents et les unités de police constituées, et de 10 % pour la police des Nations Unies. Le Comité Consultatif a formulé des observations et des recommandations concernant les réductions au titre des éléments manquants ou déficients du matériel appartenant aux contingents dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/70/742).

29. Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2015/16^a</i>	<i>Effectif approuvé pour 2016/17^b</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	715	742	27
Personnel recruté sur le plan national ^c	660	689	29
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	73	58	(15)
Volontaires des Nations Unies	191	239	48
Personnel fourni par des gouvernements	20	40	20
Total	1 659	1 768	109

^a Niveau le plus élevé de l'exercice au moment de l'établissement du projet de budget, compte non tenu d'une augmentation du nombre de spécialistes des questions pénitentiaires (20 agents supplémentaires) autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2212 (2015) (voir par. 14 et 15 ci-dessus).

^b Niveau le plus élevé de l'exercice au moment de l'établissement du projet de budget, compte non tenu d'une augmentation du nombre de spécialistes des questions pénitentiaires (68 agents supplémentaires) autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2264 (2016) (voir par. 16 ci-dessus).

^c Administrateurs et agents des services généraux.

30. Le montant des ressources prévues au titre du personnel civil pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 164 807 600 dollars, soit une augmentation de 10 844 400 dollars (7 %) par rapport à l'exercice 2015/16.

31. Les dépenses prévues pour le personnel civil tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 25 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 50 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 40 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 5 % pour les Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international et de 40 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national et de 25 % pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Secrétaire général indique que pour le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés ont été établis à partir des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, des tendances observées en matière d'occupation des postes et des propositions de modification de la composition des effectifs (A/70/712, par. 140).

32. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, l'effectif proposé représente une augmentation nette de 89 postes et postes de temporaire (à l'exclusion du personnel fourni par des gouvernements), correspondant à la création de 210 postes/emplois de temporaire, à la suppression de 77 et à l'exclusion des 44 postes budgétisés au titre de la Mission pour l'exercice 2015/16 (contribution de la MINUSCA au Centre de services régional d'Entebbe en tant que mission cliente). On trouvera à la section I. E du document budgétaire (A/70/712) une description détaillée des modifications proposées, et un récapitulatif des modifications proposées sur le plan des effectifs figure dans l'annexe au présent rapport.

33. Les 210 nouveaux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer (35 agents recrutés sur le plan international, 68 agents recrutés sur le plan national, 90 Volontaires des Nations Unies (35 recrutés sur le plan international et 55 recrutés

sur le plan national) et 17 membres du personnel occupant des emplois de temporaire) se répartissent comme suit :

- a) Direction exécutive et administration (53 postes et emplois de temporaire au total) :
 - i) Équipe de collaborateurs directs (1 P-5, 1 P-4);
 - ii) Centre d'opérations conjoint (4 P-3);
 - iii) Équipe Déontologie et discipline (1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile (SM), 1 administrateur recruté sur le plan national (AN), 3 VNU);
 - iv) Groupe de l'information et de la sensibilisation [4 VNU, 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national (GN)];
 - v) Groupe de la production radiophonique (1 P-2, 1 SM, 6 AN, 22 GN);
- b) Composante 1 (sécurité, protection des civils et droits de l'homme) (3 postes et emplois de temporaire au total) : 3 P-3 à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration;
- c) Composante 2 (appui au processus politique, à la réconciliation et à l'organisation d'élections) (1 poste au total) : 1 D-1 au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité;
- d) Composante 4 (appui) (153 postes et emplois de temporaires au total) :
 - i) Section des finances et du budget (1 SM);
 - ii) Section de la gestion des ressources humaines (1 AN);
 - iii) Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement (1 P-3, 1 AN, 2 GN);
 - iv) Groupe des réclamations et de la commission d'enquête (1 P-4, 1 P-3, 2 SM);
 - v) Cellule intégrée de formation du personnel de la mission (1 AN, 1 GN, 1 VNU);
 - vi) Section du génie et de la gestion des installations (5 SM, 8 GN, 19 VNU);
 - vii) Groupe des transports aériens (1 AN, 1 GN, 3 VNU);
 - viii) Groupe des transports (7 GN, 17 VNU);
 - ix) Section des services médicaux (2 P-3, 4 SM, 11 VNU);
 - x) Section des achats (2 P-3, 2 SM, 4 GN);
 - xi) Section de la gestion du matériel (1 P-4, 3 SM, 2 GN, 3 VNU);
 - xii) Section de la gestion centralisée des stocks (1 P-3, 1 SM, 1 GN);
 - xiii) Unité de contrôle des mouvements (13 GN, 29 VNU).

34. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des effectifs civils est principalement imputable à la phase finale du programme de mise en place dans la zone d'opérations. Au titre de la rubrique Direction exécutive et administration et du personnel affecté à certains domaines d'activité, l'augmentation devrait permettre

de mettre en œuvre les tâches prioritaires de la Mission et d'autres activités prescrites dans la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité, notamment le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la lutte contre la violence de voisinage, la réconciliation et le rapatriement des ex-combattants, la réforme du secteur de la sécurité, la stabilisation et la gestion des ressources naturelles, ainsi que l'accès, à l'échelle du pays, à l'information, par l'intermédiaire de la station de radio de la Mission, qui émet actuellement 24 heures sur 24 à Bangui et dans une partie limitée du pays (A/70/712, résumé et par. 19).

35. En outre, le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général pour 2016/17 prévoit le renforcement de l'Équipe déontologie et discipline afin de remédier au grand nombre de cas de comportements répréhensibles, et le transfert de l'Équipe de la composante Appui à la rubrique Direction exécutive et administration (ibid., par. 20). Le Comité consultatif a été informé que, à titre exceptionnel, le Contrôleur avait accepté la création à la classe D-1 d'un poste de Chef de l'Équipe déontologie et discipline pour une période de trois mois allant du 1^{er} avril au 30 juin 2016 et que le coût y afférent, estimé à 200 000 dollars, serait financé au moyen des ressources approuvées pour l'exercice 2015/16 (voir par. 33 a) iii) ci-dessus). Les commentaires et recommandations du Comité consultatif relatifs au rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles figurent dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/70/742).

36. Une restructuration importante de la Division de l'appui à la mission est proposée pour l'exercice 2016/17, qui consistera à adopter une approche intégrée de bout en bout de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation des services. Les changements structurels sont notamment : a) le transfert du Centre de l'appui à la mission, qui relevait du pilier Services, sous la responsabilité du Directeur adjoint de l'appui à la mission et l'intégration du Bureau de l'appui aux secteurs de la mission au Centre de l'appui à la mission afin de rationaliser les structures hiérarchiques tout en améliorant la coordination à l'appui des besoins des bureaux des secteurs et des sous-secteurs; b) le transfert des unités administratives qui composent la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres de cette section au Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement; et c) le réalignement et le transfert à la Section de la planification des acquisitions des fonctions associées à la demande de biens et services de diverses unités administratives et du personnel correspondant pour mieux accorder les activités d'achat avec le plan d'acquisition de la Mission (A/70/712, par. 24).

37. Le Secrétaire général indique en outre que la Mission a eu du mal à passer certains contrats d'externalisation de services et à trouver du personnel contractuel qualifié pour compléter la capacité de la Division de l'appui à la mission, et qu'elle devra donc pour 2016/17 augmenter les effectifs de la Section des services médicaux, du Groupe des transports, du Groupe du contrôle des mouvements et du Groupe de la gestion des biens. Les ressources destinées aux services contractuels correspondant aux fonctions d'appui externalisées pendant l'exercice 2015/16 ont été exclues du projet de budget pour l'exercice 2016/17. Le Secrétaire général indique également que malgré les difficultés qu'elle rencontre actuellement pour externaliser des services sur le marché local en République centrafricaine et le coût plus élevé de l'externalisation de ces services à l'international, la MINUSCA

continuera de recourir à l'externalisation des services lorsque cette option s'avère plus rentable que de les assurer à l'interne (ibid., par. 23).

Groupe de la production radiophonique

38. La dotation en effectifs approuvée pour le Groupe de la production radiophonique comprend 21 postes pour l'exercice 2015/16 et il est proposé de créer 30 postes supplémentaires (1 P-2, 1 SM, 6 AN, 22 GN) pour l'exercice 2016/17 (ibid., par. 47 à 50). Il est précisé que la station de radio de la MINUSCA, seule source d'information capable de couvrir l'ensemble du pays, fournit actuellement des émissions de radio préenregistrées à d'autres stations de la République centrafricaine. Le Groupe de la production radiophonique étendra sa présence dans 14 régions supplémentaires et renforcera les capacités de programmation des trois bureaux régionaux de Bouar, de Kaga Bandoro et de Bria en vue de leur permettre de produire des émissions quotidiennes de manière autonome et des programmes hebdomadaires en français et en sango destinés à un public très varié afin de toucher un maximum de personnes, en particulier dans les zones reculées.

39. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les moyens de la plupart des stations de radio du pays avaient été considérablement réduits durant la crise de 2013 et que les services de la station de radio nationale avait subi de graves interruptions. À la clôture de la MINURCAT, en 2000, l'ancienne radio des Nations Unies avait été transférée et privatisée, et la couverture nationale était limitée. Pour assurer une radiodiffusion neutre et impartiale auprès de 80 % au moins de la population, et pour étayer et renforcer son mandat de stabilisation, la MINUSCA a créé sa propre station de radio, Guira FM, qui diffuse des programmes 24 heures sur 24 depuis que la Mission a opérationnalisé sa présence le 15 septembre 2014.

40. La Comité consultatif a par ailleurs été informé que 3 des 18 postes de journaliste de radio (GN) seraient déployés auprès de chacun des trois bureaux régionaux à Bouar, Kaga Bandoro et Bria (9 postes au total), et qu'un poste serait affecté à chacun des 9 autres sites. **Le Comité consultatif salue le rôle important que joue le Groupe de la production radiophonique pour ce qui est de faire connaître et de promouvoir le mandat de la MINUSCA auprès de la population centrafricaine. Toutefois, compte tenu de la capacité d'ensemble que représentent les 9 postes de journaliste de radio (GN) qu'il est prévu de créer dans les trois bureaux régionaux à Bouar, Kaga Bandoro et Bria (3 postes dans chaque bureau régional), le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 6 postes au total (2 postes dans chaque bureau régional). Il se prononce donc contre la création de 3 des 9 postes (soit 1 par bureau régional). Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devra être ajusté en conséquence.**

Cellule intégrée de formation du personnel de la mission

41. La dotation en effectifs approuvée pour la Cellule intégrée de formation du personnel de la Mission comprend six postes [(1 chef (P-4)], 4 fonctionnaires chargés de la formation [2 P-3, 1 SM et 1 VNU) et 1 assistant administratif (GN)] (ibid., par. 87 et 88). Il est proposé de créer trois nouveaux postes (1 AN, 1 GN, 1 VNU) pour fournir un large éventail de services de formation sur le terrain.

42. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les trois nouveaux postes avaient été proposés pour appuyer la poursuite du déploiement du personnel de la Mission qui doit élargir sa présence dans la zone d'opérations au cours de l'exercice 2016/17. Les titulaires de ces postes s'emploieraient à mener et coordonner les activités de formation prévues, et le nombre de cours augmenterait du fait que la Mission disposerait de personnel supplémentaire. Un des trois nouveaux postes proposés, l'assistant à la formation (GN), serait basé à Kaga Bandoro et les deux fonctionnaires chargés de la formation (1 AN et 1 VNU) à Bouar. **En tenant compte de la capacité dont dispose déjà la Cellule intégrée de formation du personnel de la Mission, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés au titre d'un assistant à la formation (GN) à Kaga Bandoro et d'un fonctionnaire chargé de la formation (AN) à Bouar soient approuvés. Le Comité ne recommande donc pas la création d'un poste de fonctionnaire chargé de la formation (VNU) à Bouar. Les dépenses opérationnelles relatives à ces postes devront être ajustées en conséquence.**

Section de la gestion du matériel

43. Il est proposé de créer en tout neuf nouveaux postes et emplois de temporaire à la Section de la gestion du matériel [6 postes (1 P-4, 3 SM, 2 GN) et 3 postes de VNU] afin de faire face à la hausse du volume d'inspections du matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents dans les nouveaux sites, et de veiller à ce que les inspections et les remboursements aux pays contributeurs soient effectués dans les délais prévus (ibid., par. 123). L'on s'attend que les effectifs militaires et de police seront déployés intégralement (42 mémorandums d'accord à gérer dans plus de 55 sites) et que plus de 40 000 biens appartenant aux Nations Unies (contre 22 363 pendant l'exercice 2015/16) seront déployés dans la Mission.

44. Le Secrétaire général indique qu'un inspecteur peut établir des rapports pour 5 000 biens. De même, un inspecteur peut gérer deux mémorandums d'accord afférents à des bataillons d'infanterie ou trois mémorandums d'accord dans le cas des compagnies autonomes et des unités de police constituées. On trouvera également des informations sur le ratio inspecteurs-matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents pour 2015/16 et 2016/17 dans les prévisions budgétaires (ibid., par. 121 et 122 et tableaux). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été proposé de créer 9 nouveaux postes pour maintenir le ratio permettant aux titulaires d'absorber comme il conviendrait la charge de travail future pendant la période 2016/17. S'agissant des 9 nouveaux postes proposés, 3 des titulaires (2 SM et 1 GN) effectueraient des inspections du matériel appartenant aux Nations Unies et 5 autres (1 SM, 3 VNU et 1 GN) mèneraient des inspections du matériel appartenant aux contingents, tandis que le (P-4) de la Section de la gestion du matériel travaillerait comme officier traitant au Bureau du Chef de la Section de la gestion du matériel.

45. **Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a défini pour la première fois des ratios concernant l'inspection du matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents. Le Comité admet qu'il est essentiel que les missions de maintien de la paix aient les capacités nécessaires pour effectuer les inspections requises. S'il se félicite de l'intégration, dans le rapport, d'informations sur le ratio inspecteurs-matériel appartenant aux Nations Unies et aux contingents, il estime qu'il appartient pour le moment au personnel**

temporaire (autre que pour les réunions) de la Mission de définir ce ratio et de préciser les capacités supplémentaires à envisager en la matière.

46. Le Comité consultatif recommande donc que les six postes proposés pour la Section de la gestion du matériel (1 P-4, 3 SM et 2 GN) soient créés comme emplois de temporaire pour l'exercice 2016/17, en sus des trois postes de VNU. Il recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter une analyse de cette estimation dans son prochain projet de budget pour la MINUSCA.

Examen de la dotation en effectifs et pourvoi des postes par recrutement national

47. Le Comité consultatif rappelle que dans son projet de budget pour 2014/15, le Secrétaire général avait indiqué que, pour la composante appui, il faudrait disposer de 80 agents pendant deux à trois ans et en organiser le retrait progressif au cours de l'exercice 2016/17, à la fin du programme de mise en place de la Mission. De même, les 41 emplois de temporaire proposés au titre des fonctions de montée en puissance ne seraient pas reconduits au bout de trois ans (A/69/641, par. 37). Le Comité rappelle également qu'il a été informé, dans le cadre de son examen du projet de budget pour 2015/16, que la Mission entendait retirer progressivement ces postes et emplois de temporaire de renfort au cours des exercices 2016/17 et 2017/18 si les objectifs étaient atteints sans incidence négative sur l'exécution du mandat de la Mission (A/69/839/Add.12, par. 37).

48. Le Secrétaire général indique que compte tenu du fait que le mandat de la Mission a depuis été élargi et que dans ses résolutions 2212 (2015) et 2217 (2015) le Conseil de sécurité a autorisé une augmentation du nombre de militaires, de policiers et de spécialistes des questions pénitentiaires, la Mission suivra de près sa dotation en personnel au cours des exercices futurs (A/70/712, sect. V.B). Il indique également qu'il sera procédé à un examen stratégique du tableau d'effectifs de la Mission au deuxième trimestre de 2016 et que cet examen devrait permettre à la Mission de rationaliser son effectif et de proposer la transformation de certains postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, en tenant compte des résultats obtenus et des problèmes rencontrés ces deux dernières années, ainsi que du mandat de la Mission en 2016/17 et les années suivantes. **Le Comité consultatif s'attend que le Secrétaire général incorpore des informations relatives à l'examen de la dotation en effectifs et à ses conclusions lorsqu'il présentera son projet de budget pour 2017/18.**

49. Concernant la transformation de postes soumis à un recrutement international en postes soumis à recrutement local à la MINUSCA, le Comité consultatif rappelle qu'il avait été informé au cours de son examen du projet de budget pour 2015/16 qu'afin d'améliorer le ratio entre le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national et de garantir le recrutement de candidats qualifiés, la Mission mettait en place un plan de renforcement des capacités à long terme. Le Comité s'est félicité des mesures prises par la Mission pour améliorer le ratio du personnel recruté sur le plan national (A/69/839/Add.12, par. 38). Ayant demandé des précisions, il a été informé que la MINUSCA continuerait de chercher à obtenir une amélioration du ratio entre le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national pendant l'exercice 2016/17 et à accroître le nombre de postes de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national. Il a été indiqué au Comité que le ratio entre le personnel recruté sur le

plan international et le personnel recruté sur le plan national, proposé pour l'exercice 2016/17, était légèrement inférieur au ratio approuvé pour le budget de l'exercice 2015/16, y compris les postes de Volontaire des Nations Unies. **Le Comité consultatif encourage la MINUSCA à continuer de s'employer à améliorer le ratio de personnel recruté sur le plan national et de transformer notamment des postes soumis à un recrutement international en postes soumis à recrutement local.**

50. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général pour le personnel civil pendant l'exercice 2016/17, sous réserve des recommandations figurant aux paragraphes 40, 42 et 46 ci-avant.**

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué pour 2015/16</i>	<i>Montant proposé pour 2016/17</i>	<i>Variations</i>
304 082 500	338 228 2 00	34 145 700

51. Le montant prévu des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 s'élève à 338 228 200 dollars, soit une hausse de 34 145 700 dollars (11,2 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2015/16. On trouvera une analyse des variations à la section III du rapport sur le budget (A/70/712, par. 155 à 172) et un résumé des hypothèses budgétaires connexes aux paragraphes 27 à 33 du rapport sur le budget.

52. Les augmentations proposées au titre des dépenses opérationnelles pendant l'exercice 2016/17 reflètent des dépenses plus importantes que prévu, aux rubriques suivantes :

a) Transports aériens (30,8 millions de dollars, soit 58 %) : elles s'expliquent principalement par : i) une augmentation des dépenses imputable à des modifications dans la composition de la flotte, qui est passée de 6 avions et de 9 hélicoptères pendant l'exercice 2015/16 à 3 avions et 12 hélicoptères (dont 3 hélicoptères tactiques), à des heures de vol supplémentaires et à une consommation plus importante en carburant; et ii) des coûts estimatifs de 15 millions de dollars pour un système de drones aériens (voir par. 55 à 57 ci-après);

b) Communications (6 millions de dollars, soit 30 %) : elles s'expliquent principalement par : i) des ressources jugées nécessaires pour des communications commerciales supplémentaires pour cause de déploiement plus vaste et la mise en place prévue d'une nouvelle technologie à satellite⁷; et ii) des services d'entretien supplémentaires pour les nouveaux équipements et infrastructures mis en place durant l'exercice en cours et l'augmentation des coûts annuels relatifs au personnel contractuel;

c) Informatique (10,9 millions de dollars, soit 72,5 %) : elles tiennent à divers facteurs décrits aux paragraphes 170 a) à c) du rapport sur le budget, y compris : i) l'acquisition de matériel de réseau fixe supplémentaire aux fins de l'amélioration et de la modernisation du réseau; la construction de tours de télécommunications dans les postes de commandement de secteur et régionaux;

⁷ Le Comité consultatif formule des observations sur des services dit « o3b » dans son rapport sur les questions se rapportant aux opérations de maintien de la paix en général (A/70/742).

l'installation de systèmes de communications par radio modernes, privés et mobiles (système TETRA) dans tous les sites en dehors de Bangui; ii) l'installation de systèmes de vidéosurveillance dans tous les locaux de la Mission et de services centralisés en vue d'une augmentation des ordinateurs pour le personnel supplémentaire; et iii) des services d'entretien supplémentaires pour les nouveaux équipements et infrastructures mis en place pendant l'exercice en cours. De plus, un montant de 620 000 dollars pour un drone a été inscrit dans les prévisions de dépenses en vue de l'achat de matériel et de services d'informatique (voir par. 58 ci-après);

d) Fournitures, services et matériel divers (11,4 millions de dollars, soit 34 %) : elles s'expliquent principalement par : i) les frais de transport découlant de l'acquisition de matériel divers, essentiellement dans le domaine informatique; et ii) la nécessité de recruter des vacataires chargés de mener des activités de fond, notamment à l'appui de la Cour pénale spéciale (voir par. 65 à 67 ci-après) et des activités liées aux projets gérés par le Service de la lutte antimines en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que de gestion des armes.

53. La hausse des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles pendant l'exercice 2016/17 est neutralisée en partie par une diminution des ressources demandées, aux rubriques suivantes :

a) Installations et infrastructures (2 millions de dollars, soit 1,6 %) : elle s'explique en partie par la baisse de la consommation prévue en combustible pour les groupes électrogènes (8,3 million de litres contre 17,8 millions inscrits au budget de 2015/16); le fait qu'aucun crédit n'est demandé pour l'achat de matériel divers qui a été acquis pendant l'exercice 2015/16 et le fait qu'aucun crédit n'est demandé pour l'externalisation des services d'entretien (voir par. 37 ci-avant). La diminution des crédits demandés est neutralisée cependant en partie par des augmentations au niveau des services de sécurité du fait de l'utilisation d'une technologie avancée qui fournira une surveillance améliorée, y compris des aérostats à des fins de reconnaissance (voir par. 60 et 61 ci-après), et par des mesures de sécurité au domicile du personnel civil ou en tenue;

b) Transports terrestres (23 millions de dollars, soit 54,7 %) : elle s'explique principalement par une consommation réduite en fioul (4,4 millions de litres contre 10,2 millions, y compris pour l'exercice 2015/16); et un nombre plus faible sur le plan de l'achat de véhicules (37 contre 232 inscrits au budget pendant l'exercice 2015/16).

Systèmes de drones aériens et matériel de surveillance

54. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu les renseignements suivants sur le type de matériel de sécurité déjà déployé ou qui serait déployé dans les missions de maintien de la paix, ainsi que sur ses fonctions:

a) Surveillance au-delà de la zone de visibilité directe : systèmes de drones aériens comprenant des quadrirotors et des avions de moyenne portée (capables de surveiller dans un rayon de 50 kilomètres pendant deux à trois heures) et de longue portée (dans un rayon de 300 kilomètres pendant 8 à 10 heures);

b) Surveillance dans la zone de visibilité : systèmes d'aérostats (ballons) pour la surveillance de zones urbaines sensibles, par exemple; systèmes

d'observation fixe pour la surveillance d'aéroports ou de quartiers généraux, par exemple; systèmes d'observation mobile HoverMast.

55. Comme indiqué au paragraphe 52 a) et c) ci-dessus, des montants ont été inscrits au budget au titre des transports aériens (15 millions de dollars) et de l'informatique (620 000 dollars) pour l'acquisition de systèmes de drones. Dans le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINUSCA [A/70/712, par. 32, 168 et 170 (c)], il est indiqué notamment ce qui suit :

a) Le montant de 15 millions de dollars demandé au titre des transports aériens représente 75 % du coût total d'un système de drones clefs en main (contre un montant de 3 millions de dollars approuvé pour l'exercice 2015/16), compte tenu des progrès accomplis et des difficultés liées à la procédure d'achat propre à ces systèmes. En outre, il est possible qu'à l'avenir, il faille avoir recours à des ressources supplémentaires (analystes de données, équipage, stations au sol, véhicules) et procéder à une mise à niveau des logiciels d'analyse de données ou des types de capteurs.

b) Le montant de 620 000 dollars demandé au titre de l'informatique servira au Groupe des services d'information géospatiale à gérer un projet de surveillance à distance destiné à recueillir des informations au moyen d'un drone.

56. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 15 millions de dollars demandé au titre des transports aériens pour l'acquisition d'un système de drones tenait compte du retard prévu dans le déploiement (en principe prévu pour le 1^{er} novembre 2016). Il a également été informé que le montant estimatif de 20 millions de dollars correspondait au fonctionnement du système pour une période de 12 mois et que le montant de 3 millions de dollars pour 2015/16 représentait 15 % du coût total du système (2 mois de fonctionnement environ) et qu'il avait été calculé en fonction de l'aptitude à fournir les services et le matériel. Il a en outre été informé qu'aucun système de drone aérien n'avait encore été déployé à la MINUSCA et que la procédure d'achat, y compris l'établissement des spécifications techniques, était en cours.

57. Le Comité consultatif est d'avis que l'établissement du budget et le calcul des coûts relatifs au système de drones aériens qui doit être déployé à la MINUSCA n'est pas clair. Il rappelle que le montant de 3 millions de dollars n'a pas été prévu dans le budget de l'exercice 2015/16 et qu'il n'a pas été informé au moment de l'établissement du budget que ce montant ne représentait que 15 % du coût total de 20 millions de dollars. Il redit qu'il faut faire en sorte que la manière de budgétiser les systèmes de drone aériens soit plus claire (A/69/839, par. 147). En outre, il est d'avis qu'il manque d'informations venant étayer l'inscription au budget d'un montant de 20 millions de dollars pour le déploiement d'un système de drones aériens à la Mission. Il recommande en conséquence que le montant de 15 millions de dollars demandé au titre des transports aériens pour l'acquisition du système de drones soit réduit de 10 %. Le Comité a formulé d'autres observations relatives à la manière de budgétiser les systèmes de drones aériens dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/70/742).

58. Ayant demandé des précisions concernant le montant de 620 000 dollars inscrit au budget de 2016/17 au titre de l'informatique pour l'acquisition d'un système de

drones aériens, le Comité consultatif a été informé qu'il correspondait : a) aux services (500 000 dollars) d'interprétation et d'analyse des données nécessaires pour établir des cartes et des relevés GPS et fournir des informations de géolocalisation; b) au matériel (120 000 dollars) nécessaire pour un drone (quadrirotors), un drone simplifié de courte ou moyenne portée différent des systèmes de longue portée complexes. Le matériel comprend quatre quadrirotors équipés d'une caméra thermique servant à surveiller le périmètre des camps de la Mission la nuit. En outre, il faciliterait la planification stratégique en assurant la protection des civils lors de manifestations ou d'émeutes. Le Comité a également été informé que le Groupe des services d'information géospatiale aurait besoin d'un drone pour l'établissement de cartes car celui-ci pouvait produire des images haute résolution (5 centimètres), alors que la résolution des images satellite était de 60 centimètres. Le système devant être utilisé par le Groupe des services d'information géospatiale pour produire des cartes, les montants avaient été demandés au titre de l'informatique plutôt que des transports aériens. Le Comité a en outre été informé qu'en principe les dépenses d'un montant de 500 000 dollars prévues pour les services n'étaient pas renouvelables et que la Mission et le Centre de services mondial n'avaient pas les moyens de fournir ces services.

59. Ayant examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes (voir A/70/5 (Vol. II), p. 16 et 20), le Comité consultatif constate que dans les missions de maintien de la paix où ils ont été déployés, les systèmes de drones aériens sont sous-exploités. Il a fait des observations et des recommandations sur la question dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/70/742).

60. En outre, les montants nécessaires pour la fourniture clefs en main de services de sécurité informatisés ont été prévus dans le projet de budget au titre des services de sécurité et des installations et infrastructures. Ces services de sécurité améliorés consistent à fournir, installer, activer et désactiver un dispositif de sécurité, dont un ensemble de détecteurs fixes ou mobiles capables de surveiller une ville jour et nuit (A/70/712, par. 30). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les services de sécurité informatisés (5,7 millions de dollars) serviraient à la surveillance dans la zone de visibilité (voir par. 54 b) ci-dessus).

61. Ayant posé des questions, le Comité consultatif a été informé qu'un projet pilote récent visant à donner suite aux recommandations du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies consistait à déployer des ballons de reconnaissance à la MINUSCA (à Bangui) avec l'aide de techniciens fournis par un État Membre. Il a aussi appris, après avoir demandé des précisions, que durant l'exercice en cours, une lettre d'attribution avait été signée avec un État Membre chargé de protéger la force, de mieux contrôler les périmètres, d'assurer la sécurité du personnel et d'aider la Mission à accomplir son mandat de lutte contre les activités illicites non militaires. La technologie employée aux fins de la sécurité comprenait un ensemble de détecteurs fixes et mobiles (un aérostat, deux systèmes d'observation fixe et trois systèmes d'observation mobile) (voir par. 54 b) ci-dessus). La lettre d'attribution portait sur une période de 18 mois (prenant fin le 31 décembre 2016), les services et le matériel nécessaires se montant à 9,7 millions de dollars. Un montant de 5,7 millions de dollars figurait dans le projet de budget pour 2016/17 (paiement mensuel de 477 519 dollars pendant 12 mois, sachant qu'il était prévu de reconduire la lettre d'attribution pour les 6 derniers mois de l'exercice 2016/17). Les dépenses

engagées en 2015/16 s'établissaient à 2,1 millions de dollars environ, montant qui n'était pas prévu dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16, mais qui correspondait à une partie des crédits supplémentaires demandés dans le cadre de l'autorisation d'engagement pour l'exercice en cours (voir par. 15 ci-dessus). Le Comité a fait d'autres observations sur l'application des recommandations du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/70/742). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des informations sur la conduite du projet pilote dans le prochain projet de budget pour l'exercice 2017/18.**

Informatique

62. Ayant reçu un complément d'information, le Comité consultatif note que la hausse des crédits demandés (951 700 dollars) au titre de l'informatique pour la maintenance et la réparation du matériel tient aux coûts liés aux licences des logiciels et aux progiciels pour lesquels aucun crédit n'avait été prévu dans le budget approuvé de 2015/16. Il a été informé, après avoir demandé des précisions, que le coût de la maintenance et de la réparation était estimé à 310 dollars par ordinateur et que le coût total pour les 3 070 ordinateurs s'élèverait à 951 700 dollars pour l'exercice se terminant en juin 2017, montant qui avait été prévu dans le projet de budget pour 2016/17. Le Comité note que le nombre total d'ordinateurs (3 070) comprend 496 ordinateurs de rechange (voir par. 63 ci-après). Il a été informé que les ordinateurs de rechange serviraient au personnel qu'il est prévu de recruter pour 2016/17.

Nombre d'appareils informatiques par personne

63. Ayant reçu un complément d'information, le Comité consultatif note que la Mission aurait 496 ordinateurs de rechange. Il a été informé, après avoir demandé des précisions, que la Mission avait reçu plus d'ordinateurs défectueux pendant l'exercice en cours et qu'elle devrait garder les ordinateurs de rechange en stock car les conditions dans le pays étaient très difficiles (poussière, température extrêmement élevée et instabilité de l'alimentation électrique). En outre, ceux-ci servaient à fournir un appui aux vacataires, aux consultants et aux visiteurs et étaient utilisés en cas d'urgence. Le Comité a aussi été informé qu'aucun crédit pour l'achat d'ordinateurs n'avait été demandé dans le projet de budget pour l'exercice 2016/17. **Le Comité consultatif rappelle qu'il compte que la MINUSCA utilisera le matériel le plus efficacement possible (A/69/839/Add.12, par. 58).**

Cour pénale spéciale

64. En ce qui concerne la nécessité de recruter des vacataires chargés de mener de nouvelles activités de fond, notamment à l'appui des travaux de la Cour pénale spéciale (voir par. 52 d) ci-dessus), ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en plus des tâches définies dans la dernière partie du paragraphe 151 d) du rapport sur le budget, la Mission aiderait la Chambre d'instruction et la division de la Cour chargée des poursuites à traiter de nombreuses questions juridiques techniques, notamment l'élaboration du règlement intérieur et du règlement de procédure et de preuve; la cartographie des crimes relevant de la compétence de la Cour; le développement de la stratégie de poursuite et les

techniques d'enquête; la protection des témoins et la protection des droits de l'accusé avant et pendant le procès.

65. En ce qui concerne la structure locale d'appui à la Cour pénale spéciale, le Comité consultatif a été informé que la Cour étant une juridiction nationale, l'État devrait la doter de tous les magistrats nationaux et enquêteurs de police, ainsi que du personnel d'appui, et verser leurs traitements. Le Comité a également été informé que les magistrats internationaux, notamment le Procureur spécial, seraient intégrés au personnel de la Cour pénale spéciale, qui est un tribunal national. Ils seraient nommés par le Président de la République centrafricaine, en sa qualité de Président du Conseil supérieur de la magistrature. Pour faire progresser les travaux de la Cour selon ce que le Conseil de sécurité a prévu, la MINUSCA a demandé des ressources financières pour 2016/17 afin de financer le recrutement de conseillers et d'agents administratifs chargés d'apporter un appui aux travaux de la Cour et de fournir une assistance aux magistrats et au greffier (adjoint) recrutés sur le plan international. Sous la direction du Procureur spécial, ils contribueraient à mettre en place les services de base de la Cour (y compris la protection des témoins et des victimes) et à fournir une aide judiciaire aux accusés indigents et aux parties civiles.

66. En ce qui concerne les ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers pour financer l'appui aux travaux de la Cour pénale spéciale, le Comité consultatif note que les activités proposées semblent correspondre à des services d'appui fournis directement à l'État centrafricain et considère par conséquent que ces activités devraient être décrites comme telles dans la partie correspondante du budget et que les liens avec les réalisations escomptées et les indicateurs de succès devraient être clairement énoncés. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ce point dans les rapports correspondants sur l'exécution du budget [voir également A/70/742/Add.4, par. 33 b)].

67. D'autre part, le Comité Consultatif a été informé, à sa demande, que les dépenses essentielles liées à la création de la Cour pénale spéciale seraient fournies au moyen de contributions volontaires versées par les États Membres au titre du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, qui est géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le PNUD et la MINUSCA avaient défini, en concertation avec les autorités de la République centrafricaine, un plan d'action assorti d'activités bien définies concernant l'appui à apporter aux travaux de la Cour pénale spéciale. Un accord distinct avait été établi, lequel précisait les activités devant être financées par des contributions volontaires et celles qui seraient imputées au budget de la Mission. Toutefois, aucun accord officiel de partage des coûts n'avait été établi. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui faire rapport, dans le prochain budget, sur les progrès faits en vue de conclure un accord officiel de partage des coûts entre la Mission et le PNUD.**

Projets de construction

68. Les informations relatives aux projets pluriannuels figurent dans les renseignements complémentaires ayant été fournis. Pour la période allant de décembre 2015 au 30 juin 2018, le montant total des prévisions de dépenses se rapportant aux huit projets en cours d'exécution s'élève à 107 460 000 dollars. Le

Comité consultatif a demandé des informations sur l'état d'avancement des principaux projets en chantier pendant l'exercice 2015/16 et note, d'après les renseignements qu'il a reçus, que les taux d'exécution de certains projets ont été plus faibles que prévu. **Le Comité est d'avis qu'il devrait être tenu compte, dans la planification des projets, de l'environnement opérationnel difficile dans lequel la MINUSCA évolue et compte que la Mission mettra tout en œuvre pour exécuter et achever dans les meilleurs délais les projets pluriannuels.**

Voyages

69. Le montant des ressources demandées pour 2016/17 au titre des voyages s'établit à 4 694 000 dollars, soit une diminution de 1 700 dollars par rapport au crédit ouvert pour 2015/16. Le Comité consultatif avait obtenu, à sa demande, des précisions sur les voyages prévus pour 2016/17 pour l'ensemble des missions de maintien de la paix. Dans le cas de la MINUSCA, le Comité a noté ce qui suit :

a) Des retraites annuelles sont prévues pour divers bureaux de la Mission : affaires civiles (45 000 dollars pour 50 personnes/voyage), affaires politiques (33 600 dollars pour 56 personnes/voyage), droits de l'homme (35 000 dollars pour 25 personnes/voyage), génie (56 700 dollars pour 60 personnes/voyage) et Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission (3 700 dollars pour 10 personnes/voyage);

b) Voyages prévus au budget pour le personnel n'appartenant pas à la Mission, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général auprès du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) (72 000 dollars pour 24 personnes/voyage)⁸ et voyage du Siège à la Mission de sept experts sur la question des rations (116 410 dollars) à l'occasion de la mise en service du nouveau système électronique de gestion des rations, pour assurer la formation nécessaire et établir le rapport final s'y rapportant;

c) Multiples voyages à New York selon des estimations différentes : réunions annuelles des conseillers juridiques et conseillers pour les droits de l'homme (12 130 dollars par personne/voyage) et des conseillers en matière de désarmement, démobilisation et réintégration (22 010 pour 2 personnes/voyage), consultations politiques pour les membres des bureaux du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) (48 500 dollars pour 2 personnes/voyage pour chaque bureau), réunions annuelles relatives à la justice et à l'administration pénitentiaire (11 005 dollars pour 1 personne/voyage et 33 015 dollars pour 3 personnes/voyage), et autres réunions ayant trait notamment au génie, à l'aviation et à la gestion des contrats;

d) Médias et radiodiffusion (204 400 dollars pour 56 personnes/voyage), ce qui représenterait en moyenne 3 650 dollars par personne et par voyage;

e) Bureau électoral : voyages à destination de l'Amérique du Nord (24 260 pour 2 personnes/voyage), de l'Europe (44 640 dollars pour 4 personnes/voyage), de l'Asie (39 600 dollars pour 4 personnes/voyage) et de l'Afrique (146 000 dollars pour 10 personnes/voyage).

⁸ Le BRENUAC a son propre budget, puisqu'il s'agit d'une mission politique spéciale au titre du budget-programme (voir A/70/7/Add.13).

70. Le Comité consultatif rappelle que, depuis 2011, l'Assemblée générale a approuvé un certain nombre de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources destinées aux voyages en avion. Par conséquent, en ce qui concerne les voyages prévus pour participer à des ateliers et des conférences, le Comité souligne qu'il convient de veiller à ce qu'il soit tenu compte de la classe appropriée dans les prévisions de dépenses. D'autre part, les ressources au titre des voyages pour le BRENAC devraient être demandées dans le budget du Bureau régional et la Mission pourrait combiner les multiples voyages prévus vers les mêmes destinations. Le Comité Consultatif recommande donc de réduire de 5 % (234 700 dollars) le montant des ressources proposées au titre des voyages pour la MINUSCA pour 2016/17, qui s'élève à 4 694 000 dollars. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur la question figurent dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (voir A/70/742).

4. Questions diverses

Initiatives dans le domaine de l'environnement

71. Le Comité consultatif rappelle que la Mission avait engagé un expert du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à la fin de 2014 pour faire une évaluation de l'empreinte écologique de la MINUSCA et des recommandations en la matière et que le rapport de l'expert a été publié (voir A/69/839/Add.12, par. 59). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur les 11 domaines clefs mis en évidence dans le rapport qu'il avait publié en novembre 2014 et qui devaient présider aux interventions écologiques de la Mission, le PNUE avaient déterminé que deux questions étaient prioritaires, à savoir les eaux usées et l'énergie. Donnant suite au rapport, la Mission a créé, en juillet 2015, un Groupe de l'environnement, doté d'un spécialiste des questions environnementales (P-4) et d'un assistant aux questions environnementales (SM). Deux documents ont été établis, l'un comportant les directives et orientations de la MINUSCA en matière d'environnement et l'autre le plan d'action 2015-2016 de la MINUSCA en la matière; ils ont présidé à toutes les initiatives et à tous les projets de la Mission relatifs à la protection de l'environnement. D'autre part, un système de gestion environnemental s'inspirant de la norme ISO 14001) a été élaboré pour en assurer le respect effectif.

72. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que la MINUSCA avait examiné l'opportunité de recycler les déchets liquides et solides et de mener d'autres initiatives respectueuses de l'environnement. Certaines initiatives ayant été mises en œuvre, des gains d'efficacité devraient apparaître. Toutefois, la mise en œuvre des projets écologiques n'en étant encore qu'au tout début, il est difficile de faire des estimations précises à ce stade. Ces initiatives environnementales concernent entre autres : a) le recours à des solutions solaires hybrides, l'objectif principal étant de faire en sorte que les systèmes de communication et les systèmes informatiques ne soient pas tributaires de l'approvisionnement en combustible, qui pourrait s'interrompre dans des situations d'urgence; b) l'utilisation de l'énergie solaire pour alimenter les systèmes de communication et les systèmes informatiques dans des endroits excentrés; c) l'installation de matériel de traitement des déchets (incinérateur, broyeur et compacteur) sur quatre grands chantiers de gestion des déchets, afin de permettre le recyclage et le traitement de 100 % des eaux noires et grises dans les unités de

traitement des eaux usées, les effluents rejetés pouvant servir aux projets de construction et à l'arrosage.

73. Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par la MINUSCA pour mener à bien des initiatives environnementales et des programmes de gestion des déchets et compte que la Mission continuera de mettre en œuvre la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

74. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les mesures prises par la MINUSCA pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans les domaines de la gestion du matériel (notamment les inventaires physiques et les stocks pour déploiement stratégique), les services médicaux, l'environnement et les achats.

75. En ce qui concerne les services médicaux, le Comité a été informé au moment de l'audit que les établissements médicaux des Nations Unies n'avaient pas été installés, la Section des services médicaux ne disposant pas d'un tableau d'effectifs approuvé pour les dispensaires des Nations Unies pour 2014/15, et que la Mission avait envisagé de recourir à des services médicaux privés, en lieu et place du personnel des Nations Unies, afin d'exploiter les établissements médicaux des Nations Unies pendant l'exercice 2015/16. Le Comité a également été informé que le projet de budget pour 2016/17 comportait une proposition visant à permettre le fonctionnement des établissements médicaux des Nations Unies dans le respect du plan de soutien sanitaire (voir par. 33 d) ix) et 37 ci-dessus). Le Secrétaire général signale que pour 2016/17, la Mission exploitera et entretiendra un dispensaire des Nations Unies de niveau I et un hôpital des Nations Unies de niveau II à Bangui, et 10 postes de soins d'urgence et de premiers secours des Nations Unies, dont 5 à Bangui et 5 autres à Bambari, Bossangoa, Bangassou, Beberati et Ndélé (A/70/712, p. 42). **Le Comité consultatif exhorte la MINUSCA à achever de mettre en place dans les meilleurs délais les établissements médicaux de la Mission dans la capitale et sur le terrain.**

V. Conclusion

76. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 sont indiquées au paragraphe 71 a) et b) du rapport sur l'exécution du budget (A/70/604). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé (15 568 000 dollars) et les autres recettes et ajustements (3 020 800 dollars) correspondant à l'exercice 2014/15 soient portés au crédit des États Membres.**

77. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/70/712). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits d'un montant de 929 278 800 dollars pour financer le fonctionnement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.**

Documentation

- Exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/604)
- Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/712)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/70/742)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/839/Add.12)
- Résolutions 69/257 A, 69/257 B et 68/299 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
- Résolutions 2264 (2016), 2217 (2015), 2212 (2015) et 2149 (2014) du Conseil de sécurité

Annexe

**Récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs
civils de la Mission multidimensionnelle intégrée
des Nations Unies pour la stabilisation en République
centrafricaine proposées pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017**

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
<i>Direction exécutive et administration</i>					
Équipe de collaborateurs directs					
Postes					
	+1	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion des programmes	Création	
	+1	P-4	Spécialiste de la gestion des programmes (ressources naturelles)	Création	
Total partiel	+2				
Centre d'opérations conjoint					
Postes					
	+4	P-3	Responsable des opérations	Création	
Total partiel	+4				
Cellule intégrée de formation du personnel de la mission					
Postes					
	-1	P-4	Chef de la Cellule de formation	Transfert	} Destination : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission (composante 4 : appui)
	-2	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert	
	-1	SM	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert	
	-1	VNU	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	-6				
Équipe déontologie et discipline					
Postes					
	+1	D-1	Chef du Service déontologie et discipline	Création	
	+2	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Création	
	+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline (rapports)	Création	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	+1	SM	Attaché d'administration	Création	
	+1	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Création	
	+3	VNU	Spécialiste adjoint de la déontologie et de la discipline	Création	
Total partiel	+9				
	+1	P-5	Chef de l'Équipe déontologie et discipline	Transfert	} Origine : Équipe déontologie et discipline (composante 4 : Appui)
	+1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
	+2	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
	+1	SM	Assistant (déontologie et discipline)	Transfert	
	+1	GN	Attaché d'administration	Transfert	
Total partiel	+6				
Emplois de temporaire					
	+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
	+1	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
Total partiel	+2				
Total	+17				
<i>Bureau de la communication et de l'information</i>					
Groupe de l'information et de la sensibilisation					
Postes					
	+4	VNU	Spécialiste de l'information et de la sensibilisation	Création	
	+4	GN	Assistant (information et sensibilisation)	Création	
Total partiel	+8				
Groupe de la production radiophonique					
Postes					
	+1	P-2	Réalisateur radio	Création	
	+3	AN	Réalisateur radio	Création	
	+18	GN	Reporter radio	Création	
	+1	SM	Spécialiste de la radiodiffusion	Création	
	+3	AN	Technicien de radiodiffusion	Création	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	+2	GN	Assistant administratif	Création	
	+2	GN	Chauffeur	Création	
Total partiel	+30				
Total	+38				

Composante 1 : sécurité, protection des civils et droits de l'homme

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Postes

	+1	P-3	Spécialiste du suivi et de l'évaluation des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration	Création	
	+1	P-3	Responsable de la communication dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Création	
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé du rapatriement dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration	Création	
Total partiel	+3				

Composante 2 : appui au processus politique, à la réconciliation et à l'organisation d'élections

Section des affaires électorales

Emplois de temporaire

	-2	VNU	Agent chargé de la logistique et des opérations	Suppression	
	-1	VNU	Administrateur chargé des rapports	Suppression	
	-17	VNU	Conseiller en logistique	Suppression	
	-17	VNU	Conseiller pour l'instruction civique	Suppression	
	-1	VNU	Conseiller pour la gestion des bases de données	Suppression	
	-2	VNU	Conseiller pour les relations extérieures et la communication	Suppression	
	-2	VNU	Conseiller pour l'instruction civique et l'éducation des électeurs	Suppression	
Total partiel	-42				

Emplois de temporaire

	-1	P-4	Agent chargé de la logistique et des opérations	Suppression	
--	----	-----	---	-------------	--

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-1	P-4	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Suppression	
	-1	P-4	Agent responsable de la sécurité	Suppression	
	-1	P-4	Responsable des bases de données	Suppression	
	-1	P-3	Agent chargé de la logistique et des opérations	Suppression	
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation	Suppression	
	-1	P-3	Juriste	Suppression	
	-2	P-3	Coordonnateur des activités sur le terrain	Suppression	
	-14	P-3	Coordonnateur régional	Suppression	
	-1	P-3	Responsable des bases de données	Suppression	
	-1	P-3	Responsable de l'informatique et des listes électorales	Suppression	
	-2	P-3	Responsable des relations extérieures et de la communication	Suppression	
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-2	GN	Commis	Suppression	
Total partiel	-30				
Total	-72				
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité					
Postes					
	+1	D-1	Chef du Service de la réforme du secteur de la sécurité	Création	
Total partiel	+1				
Composante 4 : appui					
Équipe déontologie et discipline					
Postes					
	-1	P-5	Chef de l'Équipe déontologie et discipline	Transfert	Destination : Équipe déontologie et discipline, Bureau du Chef de cabinet, Direction exécutive et administration
	-1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
	-2	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
	-1	SM	Assistant (déontologie et discipline)	Transfert	
	-1	GN	Attaché d'administration	Transfert	
Total partiel	-6				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emplois de temporaire					
	-1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert] Destination : Équipe déontologie et discipline (Bureau du Chef de cabinet, direction exécutive et administration)
	-1	AN	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transfert	
Total partiel	-2				
Total	-8				
<i>Bureau du Directeur de l'appui à la mission</i>					
Groupe des réclamations et de la Commission d'enquête					
Postes					
	-2	AN	Fonctionnaire chargé des demandes de remboursement	Transfert] Destination : Groupe des réclamations et de la Commission d'enquête, Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-2	SM	Assistant aux réclamations	Transfert	
	-1	AN	Assistant aux réclamations	Transfert	
Total partiel	-5				
Emplois de temporaire					
	-1	SM	Assistant aux réclamations	Transfert	
Total partiel	-1				
Total	-6				
Section des finances et du budget					
Postes					
	+1	SM	Caissier	Création] Origine : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	SM	Assistant (budget et finances)	Transformation	
	+1	P-5	Chef de la Section des finances et du budget	Transfert	
	+1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	
	+2	AN	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	
	+11	SM	Assistant (budget et finances)	Transfert	
	+4	GN	Assistant (budget et finances)	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	+1	GN	Assistant aux archives	Transfert	
Total partiel	+23				
Emplois de temporaire					
	+1	SM	Assistant (budget et finances)	Transfert	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-1	SM	Assistant (budget et finances)	Transformation	
Total partiel	-				
Total	+23				
Section de la gestion des ressources humaines					
Postes					
	+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Création	
	+1	P-5	Chef de la Section de la gestion des ressources humaines	Transfert	} Origine : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+2	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
	+1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
	+1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
	+8	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	
	+8	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	
Total partiel	+22				
Emplois de temporaire					
	+2	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	
Total partiel	+2				
Total	+24				
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie					
Postes					
	+2	P-3	Conseiller du personnel	Transfert	} Origine : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+1	SM	Assistant conseiller du personnel	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	+4				
Emplois de temporaire					
	+1	SM	Assistant au bien-être du personnel	Transfert	
Total partiel	+1				
Total	+5				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies					
Emplois de temporaire	+2	VNU	Fonctionnaire d'appui	Transfert	Origine : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
Total partiel	+2				
<i>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission</i>					
Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement					
Postes	+1	P-3	Spécialiste de la sécurité et de l'hygiène	Création	
	+1	AN	Spécialiste adjoint des questions d'environnement	Création	
	+2	GN	Assistant pour les questions d'hygiène et de sécurité	Création	
Total partiel	+4				
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie					
Postes	-2	P-3	Conseiller du personnel	Transfert] Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	-1	SM	Assistant conseiller du personnel	Transfert	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	-4				
Emplois de temporaire	-1	SM	Assistant au bien-être du personnel	Transfert	
Total partiel	-1				
Total	-5				
Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies					
Emplois de temporaire	-2	VNU	Fonctionnaire d'appui	Transfert	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
Total partiel	-2				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Groupe des réclamations et de la Commission d'enquête					
Postes					
	+1	P-4	Fonctionnaire des commissions d'enquête	Création	
	+1	P-3	Fonctionnaires chargé des demandes de remboursement	Création	
	+2	SM	Assistant des commissions d'enquête	Création	
Total partiel	+4				
	+2	AN	Fonctionnaire chargé des demandes de remboursement	Transfert	Origine : Groupe des réclamations et de la Commission d'enquête, Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	+2	SM	Assistant aux réclamations	Transfert	
	+1	AN	Assistant aux réclamations	Transfert	
Total partiel	+5				
Emplois de temporaire					
	+1	SM	Assistant aux réclamations	Transfert	
Total partiel	+1				
Total	+10				
Section des finances et du budget					
Postes					
	-1	P-5	Chef de la Section des finances et du budget	Transfert	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	-1	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	
	-2	AN	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	
	-11	SM	Assistant (budget et finances)	Transfert	
	-4	GN	Assistant (budget et finances)	Transfert	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	
	-1	GN	Assistant aux archives	Transfert	
Total partiel	-21				
Emplois de temporaire					
	-1	SM	Assistant (budget et finances)	Transfert	
Total partiel	-1				
Total	-22				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Section de la gestion des ressources humaines					
Postes					
	-1	P-5	Chef de la Section de la gestion des ressources humaines	Transfert	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	-2	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
	-1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
	-1	AN	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
	-8	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	
	-8	GN	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	
Total partiel	-21				
Emplois de temporaire					
	-2	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Transfert	
Total partiel	-2				
Total	-23				
Groupe de la gestion des conférences et des services de base-vie					
Postes					
	-1	SM	Chef de la gestion des camps	Transfert	Destination : Groupe de la gestion des services de base-vie, Section du génie et de la gestion des installations, Service de la prestation des services
	-2	SM	Assistant à la gestion des services de base-vie	Transfert	
	-1	VNU	Assistant à la gestion des services de base-vie	Transfert	
Total partiel	-4				
Cellule intégrée de formation du personnel de la mission					
Postes					
	+1	AN	Fonctionnaire chargé de la formation	Création	Créations
	+1	GN	Assistant à la formation	Création	
	+1	VNU	Fonctionnaire chargé de la formation	Création	
Total partiel	+3				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
					Transferts
	+1	P-4	Chef de la Cellule de formation	Transfert	Origine : Cellule intégrée de formation du personnel de la mission, Bureau du Chef de cabinet, direction exécutive et administration
	+2	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert	
	+1	SM	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert	
	+1	VNU	Fonctionnaire chargé de la formation	Transfert	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	+6				
Total	+9				
Bureaux de l'appui aux secteurs de la Mission					
Postes					
	-3	P-4	Administrateur chargé de l'appui régional	Transfert	Destination : Centre d'appui à la mission
	-6	SM	Assistant administratif	Transfert	
	-4	VNU	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	-2	VNU	Assistant administratif	Transfert	
	-1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Réaffectation	Destination : Section des achats, Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, comme fonctionnaire chargé des achats
	-1	SM	Assistant administratif	Réaffectation	Destination : Section des achats, Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, comme assistant aux achats
Total partiel	-17				
Emplois de temporaire					
	-6	SM	Assistant à l'appui régional	Transfert	Destination : Centre d'appui à la mission
Total partiel	-6				
Total	-23				
Centre d'appui à la mission					
Postes					
	-1	P-3	Logisticien	Suppression	
	-1	SM	Assistant au soutien logistique	Suppression	
Total partiel	-2				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	GN	Assistant au soutien logistique	Réaffectation	Destination : Section des achats, Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, comme assistant aux achats
	+1	P-5	Chef du Centre d'appui à la mission	Transfert	Origine : Centre d'appui à la mission, Service de la prestation de services
	+2	P-4	Logisticien	Transfert	
	+6	P-3	Logisticien	Transfert	
	+1	GN	Logisticien	Transfert	
	+6	SM	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	+5	GN	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	+8	VNU	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	+2	SM	Administrateur chargé de l'appui régional	Transfert	
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	
Emplois de temporaire	+1	P-4	Logisticien	Transfert	
	+1	P-3	Logisticien	Transfert	
	+1	SM	Assistant au soutien logistique	Transfert	
Total partiel	+34				
Postes	+3	P-4	Administrateur chargé de l'appui régional	Transfert	Origine : Bureau de l'appui aux secteurs de la Mission
	+6	SM	Assistant administratif	Transfert	
	+4	VNU	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	+2	VNU	Assistant administratif	Transfert	
Emplois de temporaire	+6	SM	Assistant à l'appui régional	Transfert	
Total partiel	+21				
Total	+53				
<i>Service de la prestation de services</i>					
Bureau du responsable					
Emplois de temporaire					
	-1	P-3	Spécialiste de la gestion des projets	Suppression	
Total partiel	-1				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Centre d'appui à la mission					
Postes					
	-1	P-5	Chef du Centre d'appui à la mission	Transfert	Destination : Centre d'appui à la mission, Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	-2	P-4	Logisticien	Transfert	
	-6	P-3	Logisticien	Transfert	
	-1	GN	Logisticien	Transfert	
	-6	SM	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	-5	GN	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	-8	VNU	Assistant au soutien logistique	Transfert	
	-2	SM	Administrateur chargé de l'appui régional	Transfert	
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	
Total partiel	-32				
Emplois de temporaire					
	-1	P-4	Logisticien	Transfert	
	-1	P-3	Logisticien	Transfert	
	-1	SM	Logisticien	Transfert	
Total partiel	-3				
Total	-35				
Section du génie et de la gestion des installations					
Postes					
	+4	VNU	Technicien du génie	Création	Destination : Section de la planification des acquisitions en tant qu'assistant à la planification des acquisitions
	+15	VNU	Technicien du génie	Création	
	-1	SM	Assistant ingénierie	Réaffectation	
Total partiel	+18				
Emplois de temporaire					
	+1	SM	Technicien (eau et assainissement)	Création	
	+1	SM	Mécanicien (groupes électrogènes)	Création	
	+2	SM	Électricien	Création	
	+1	SM	Technicien (chauffage, ventilation et climatisation)	Création	
	+8	GN	Assistant ingénierie	Création	
Total partiel	+13				
Total	+31				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Groupe de la gestion des services de base-vie					
Postes					
	+1	SM	Chef de la gestion des camps	Transfert] Origine : Groupe de la gestion des conférences et des services de base-vie, Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission
	+2	SM	Assistant à la gestion des services de base-vie	Transfert	
	+1	VNU	Assistant à la gestion des services de base-vie	Transfert	
Total partiel	+4				
Section des approvisionnements					
Postes					
	-1	P-3	Chef du Groupe des rations	Réaffectation	Destination : Section de la gestion des marchés] Comme fonctionnaire chargé de la gestion des contrats
	-2	SM	Assistant chargé des rations	Réaffectation] Comme assistant chargé de la gestion des marchés
	-10	SM	Assistant aux fournitures	Réaffectation] Comme assistant chargé de la gestion des marchés
	-3	AN	Administrateur chargé de l'approvisionnement	Réaffectation] Comme fonctionnaire chargé de la gestion des contrats
	-13	GN	Assistant aux fournitures	Réaffectation] Comme assistant chargé de la gestion des marchés
Total partiel	-29				
	-1	SM	Assistant aux fournitures	Réaffectation	Destination : Section de la planification des acquisitions du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en tant qu'assistant à la planification des acquisitions
Total partiel	-1				
	-2	AN	Fonctionnaire chargé des rations	Réaffectation	Destination : Groupe du contrôle des mouvements du Service de la gestion de la chaîne

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
					d'approvisionnement, comme fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports
Total partiel	-2				
Total	-32				

Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres

Équipe de collaborateurs directs
Postes

	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Destination : Bureau de Douala, Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	-1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Destination : Groupe du contrôle des mouvements, Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	-1	P-5	Chef de la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres	Réaffectation	Destination : Section de la gestion des marchés du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	Comme Chef de la Section de la gestion des marchés
	-1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	
	-1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Réaffectation	Comme assistant chargé de la gestion des marchés
Total partiel	-5				

Centre mixte de coordination des mouvements

	-1	AN	Chef de groupe	Transfert	Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	-1	P3	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et des transports	Transfert	
	-3	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
	-3	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
Total partiel	-8				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Groupe du contrôle des mouvements					
	-1	SM	Chef de groupe	Transfert] Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	-9	SM	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et des transports	Transfert	
	-1	AN	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et des transports	Transfert	
	-1	VNU	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et des transports	Transfert	
	-8	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
	-18	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert] Destination : Section de la gestion des marchés du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, comme fonctionnaire chargé des rations
	-2	VNU	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et des transports	Réaffectation	
Total partiel	-40				
Bureau de Douala					
	-1	AN	Chef de bureau	Transfert] Destination : Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement
	-2	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
Total partiel	-3				
Total	-56				
<i>Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres</i>					
Groupe des transports aériens					
Postes					
	+1	AN	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes (adjoint de 1 ^{re} classe)	Création	
	+1	GN	Assistant aux opérations aériennes	Création	
	+1	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Création	
	+2	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Création	
Total partiel	+5				
	-1	P-3	Spécialiste des transports aériens	Suppression	
	-1	SM	Assistant aux transports aériens	Suppression	
Total partiel	-2				
	-1	SM	Assistant aux transports aériens	Réaffectation	Destination : Section

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
					de la planification des acquisitions en tant qu'assistant à la planification des acquisitions
	-1	SM	Assistant aux transports aériens	Réaffectation	Destination : Section de la gestion centralisée des stocks en tant qu'assistant aux entrepôts
Total partiel	-2				
Total	+1				
<i>Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres</i>					
Groupe des transports					
Postes					
	+7	GN	Assistant (transports)	Création	
	+4	VNU	Fonctionnaire chargé des transports	Création	
	+13	VNU	Assistant (transports)	Création	
Total partiel	+24				
	-1	SM	Fonctionnaire chargé des transports	Réaffectation	Destination : Section de la planification des acquisitions, comme spécialiste de la planification des acquisitions
	-1	SM	Fonctionnaire chargé des transports	Réaffectation	Destination : Section de gestion centralisée des entrepôts, comme responsable de l'entreposage
Total partiel	-2				
Total	+22				
Section des services médicaux					
Postes					
	+2	P-3	Médecin	Création	
	+3	SM	Médecin	Création	
	+1	SM	Responsable de la gestion des biens	Création	
	+9	VNU	Médecin	Création	
	+1	VNU	Technicien (matériel électromédical)	Création	
	+1	VNU	Responsable de l'hygiène	Création	
Total partiel	+17				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
<i>Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement</i>					
Section des achats					
Postes					
	+4	GN	Assistant aux achats	Création	Créations
Total partiel	+4				
					Réaffectations
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Réaffectation	} Origine : Bureau d'appui aux secteurs de la mission
	+1	SM	Assistant aux achats	Réaffectation	
	+1	GN	Assistant aux achats	Réaffectation	Origine : Centre d'appui à la mission
Total partiel	+3				
Emplois de temporaire					
	+2	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Création	Créations
	+2	SM	Fonctionnaire chargé des achats	Création	
Total partiel	+4				
Total	+11				
Section de la planification des acquisitions					
Postes					
	+1	SM	Spécialiste de la planification des acquisitions	Réaffectation	Origine : Groupe des transports
	+1	SM	Assistant à la planification des acquisitions	Réaffectation	Origine : Groupe des transports aériens
	+1	SM	Assistant à la planification des acquisitions	Réaffectation	Origine : Section du génie et de la gestion des installations
	+1	SM	Assistant à la planification des acquisitions	Réaffectation	Origine : Section des approvisionnements
Total partiel	+4				
Section de la gestion du matériel					
Postes					
	+1	P-4	Spécialiste de la gestion du matériel	Création	Créations
	+3	SM	Assistant (gestion du matériel)	Création	
	+2	GN	Assistant (gestion du matériel)	Création	
	+1	VNU	Assistant (gestion du matériel)	Création	
	+2	VNU	Assistant (gestion du matériel)	Création	
Total partiel	+9				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
					Réaffectations
	+4	SM	Assistant (gestion du matériel)	Réaffectation	} Origine : Section de la gestion centralisée des stocks
	+3	SM	Assistant (gestion du matériel)	Réaffectation	
	+1	GN	Assistant (gestion du matériel)	Réaffectation	
Total partiel	+8				
Total	+17				
Section de la gestion des marchés					
Postes					
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Réaffectation	} Origine : Section des approvisionnements
	+3	AN	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Réaffectation	
	+12	SM	Assistant chargé de la gestion des marchés	Réaffectation	
	+13	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Réaffectation	
Total partiel	+29				
	+1	P-5	Chef de la Section de la gestion des marchés	Réaffectation	} Origine : équipe de collaborateurs directs de la Section intégrée des mouvements et des transports, Service de la prestation de services
	+1	SM	Assistant chargé de la gestion des marchés	Réaffectation	
	+1	GN	Assistant chargé de la gestion des marchés	Réaffectation	
Total partiel	+3				
	+2	VNU	Fonctionnaire chargé des rations	Réaffectation	Origine : Groupe du contrôle des mouvements, Section intégrée des mouvements et des transports, Service de la prestation de services
Total partiel	+2				
Total	+34				
Section de la gestion centralisée des stocks					
Postes					
	+1	P-3	Gérant d'entrepôt	Création	
	+1	SM	Assistant administratif	Création	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	+1	GN	Assistant administratif	Création	
Total partiel	+3				
	+1	SM	Responsable de l'entreposage	Réaffectation	Origine : Groupe des transports
	+1	SM	Assistant aux entrepôts	Réaffectation	Origine : Groupe des transports aériens
Total partiel	+2				
	-4	SM	Assistant aux entrepôts	Réaffectation	Destination : Section de la gestion du matériel Comme assistant (gestion du matériel)
	-3	SM	Assistant aux entrepôts	Réaffectation	Comme assistant (gestion du matériel)
	-1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Comme assistant (gestion du matériel)
Total partiel	-8				
Total	-3				
Groupe du contrôle des mouvements					
Postes					
	+13	GN	Chauffeur	Création	
	+6	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Création	
	+1	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Création	
	+22	VNU	Chauffeur	Création	
Total partiel	+42				
	+1	SM	Chef de groupe	Transfert	Origine : Groupe du contrôle des mouvements, Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres
	+9	SM	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	
	+1	AN	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	
	+1	VNU	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	
	+8	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
	+18	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
Total partiel	+38				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	+1	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Origine : équipe de collaborateurs directs de la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres
	+2	AN	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Réaffectation	Origine : Section des approvisionnements
Total	+83				
Centre mixte de coordination des mouvements					
	+1	AN	Chef de groupe	Transfert	
	+1	P3	Fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports	Transfert	
	+3	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
	+3	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
Total partiel	+8				
Bureau de Douala					
	+1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	Origine : équipe de collaborateurs directs de la Section intégrée des mouvements et des transports aériens et terrestres
	+1	AN	Chef de bureau	Transfert	
	+2	GN	Assistant au contrôle des mouvements	Transfert	
Total partiel	+4				
Total	+95				
Centre de service régional					
Postes					
	-1	AN	Fonctionnaire d'administration		Prévu dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe
	-3	GN	Assistant administratif		Prévu dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-1	P-4	Fonctionnaire des finances		Prévu dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe
	-1	P-2	Fonctionnaire des finances		Prévu dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe
	-2	SM	Fonctionnaire des finances		Prévu dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe
	-21	GN	Assistant (finances)		Prévu dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe
	-1	P-3	Spécialiste des ressources humaines		Prévu dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe
	-3	AN	Spécialiste des ressources humaines		Prévu dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe
	-11	GN	Assistant chargé des ressources humaines		Prévu dans le projet de budget du Centre de services régional d'Entebbe
Total partiel	-44				
Total					
Postes soumis à recrutement international	+27				
Postes soumis à recrutement national	+29				
Volontaires des Nations Unies	+48				
Emplois de temporaire	-15				
	+89				

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recrutés sur le plan national; SM = agent du Service mobile.